

La ville de Meyrin compte 25'200 habitants et offre 26'000 emplois. Elle associe dynamisme économique et qualité des espaces de vie dans la perspective du développement durable. Son administration compte 640 employés œuvrant dans plus d'une quinzaine de domaines très diversifiés.

Les structures d'accueil rattachées au service petite enfance de Meyrin partagent une pédagogie active, joyeuse et inclusive, qui prend en compte les singularités de chaque enfant et de sa famille. Le service se compose de cinq lieux d'accueil et est à la recherche d'

Auxiliaires remplaçant-e-s sur appel

pour répondre à des missions ponctuelles, sans taux d'activité fixe, afin de remplacer les collaborateurs malades, en vacances ou en formation.

Votre mission:

- sous la responsabilité des équipes éducatives, participer à l'accompagnement des enfants dans les actes de la vie quotidienne;
- respecter le projet pédagogique, adopter une attitude d'écoute et de bienveillance;
- garantir la sécurité des enfants;
- s'impliquer dans l'animation des activités auprès des enfants.

Votre profil:

- titulaire d'un diplôme de niveau secondaire II (CFC, AFP, maturité ou diplôme de l'ECG);
- expérience personnelle ou professionnelle de quelques années auprès de jeunes enfants;
- capacité à travailler en équipe, sens du contact;
- discrétion et sens des responsabilités;
- excellente santé et bonne condition physique;
- parfaire maîtrise du français parlé;
- domicile sur la commune de Meyrin, un atout.

Notre offre:

- des institutions municipalisées impliquées dans leur mission de service public et rattachées à un service de la petite enfance;
- un environnement ville/campagne offrant de multiples possibilités, un cadre architectural moderne;
- la richesse d'une commune qui accueille 142 nationalités différentes.

Entrée en fonction : à convenir

nous attendons votre dossier complet (lettre de motivation, curriculum vitae, copies des diplômes et des certificats de travail) sur www.meyrin.ch/postulation, d'ici au 31 janvier 2020 compris.

Nous privilégions les dossiers électroniques afin de respecter l'environnement et dans l'optique d'assurer un traitement efficace des candidatures. Sauf demande expresse, les dossiers reçus sous format papier et électronique seront détruits.

